



Jérôme Fauconnier

Président de la Communauté de
Communes du Trieves
300 Chemin du Ferrier
38650 Monestier de Clermont

Le Percy, le 12 juillet 2014,

Objet : Etude d'opportunité éoliennes – Le Percy

Monsieur le Président de la CDCT,

Comme j'ai pu vous en informer oralement, la commune du Percy a été démarchée par l'entreprise VALECO pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

En effet, comme quelques autres communes du Trieves, la commune du Percy est en zone favorable à l'installation d'éoliennes sur le schéma régional de la région Rhône-Alpes.

La société VALECO nous a présenté une première étude d'opportunité et souhaite avant d'engager des études plus poussées et réglementaires connaître la position de la commune sur ce projet.

Une délibération du Conseil Municipal du Percy devra être prise pour décider de la poursuite des études ou non.

Nous avons déjà organisé à l'échelle de la commune des réunions d'information : une première réunion publique le 27 mai où était également invité les représentants des communes limitrophes (Clelles et Monestier du Percy) ainsi que Florin Malafosse qui a pu nous faire un éclairage sur le programme TEPOS. Une seconde réunion à destination des chasseurs (ACCA) a également été organisée le 10 juillet. Nous organiserons la visite d'un parc éolien dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal du Percy souhaite se donner le temps de la réflexion et est conscient que ce projet dépasse largement les limites communales.

L'implantation d'éoliennes aura un impact sur l'ensemble du Trieves, à la fois sur nos choix énergétiques, sur le plan du paysage ou au niveau des retombées économiques.

C'est pourquoi, le conseil municipal et moi-même souhaiterions qu'un débat puisse s'engager à l'échelle de la communauté de commune afin de déterminer ensemble l'opportunité d'un tel projet. Que ce soit dans le cadre du plan paysage ou du TEPOS nous avons les outils il me semble pour mener une réflexion sérieuse qui vaudra pour ce projet ou pour d'autres dans l'avenir.

Le conseil municipal attendra que cette réflexion soit menée et qu'une position soit arrêtée par l'ensemble des élus de la CDCT avant de délibérer pour la poursuite ou non de cette opération.

Pour permettre la faisabilité éventuelle de ce parc éolien, une décision devra raisonnablement être prise à l'automne 2015.

Je reste, Monsieur le Président, à votre disposition pour discuter plus précisément de ce projet et envisager ensemble l'organisation du débat à venir.

Très cordialement,

Guillaume Gontard, Maire

Mairie LE PERCY 38930 LE PERCY

Tel / Fax : 04 76 34 46 04 - e-mail : mairielepercy@wanadoo.fr - site : www.mairielepercy.com